



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 5 SEPTEMBRE 2023 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 608-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT LES PROJETS D'HABITATION COMMUNAUTAIRE

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du projet de Règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 15 août 2023, le conseil a adopté, par résolution, le projet de Règlement numéro 608-2023 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les projets d'habitation communautaire* ».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 5 septembre 2023 à 19 h 15 à la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot**. Au cours de l'assemblée publique, le projet de Règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

3. Objet du projet de Règlement

L'objet de ce projet de Règlement est de permettre à la Municipalité d'avoir recours au Règlement sur les PPCMOI lors de l'étude et l'approbation d'un projet d'habitation communautaire dans les zones situées dans le périmètre d'urbanisation. Les dispositions contenues dans ce projet de Règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.



4. Consultation du projet de Règlement

Le projet de Règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Administration municipale / Règlements municipaux. Il peut également être consulté, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de Règlement.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 16 août 2023.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière